

Quotes-parts des pensionnaires des foyers de soins de longue durée

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le 31 mai 2007

Information available in English

LES QUOTES-PARTS DES PENSIONNAIRES DES FOYERS DE SOINS DE LONGUE DURÉE AUGMENTENT LE 1^{er} JUILLET 2007

À compter du 1^{er} juillet 2007, la quote-part quotidienne maximale pour une chambre de base sera portée de 49,76 \$ à 50,76 \$, soit une hausse de 1,00 \$ correspondant à la majoration du taux de l'indice des prix à la consommation.

Le tableau suivant présente les quotes-parts révisées entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2007 :

Type de chambre	Quote-part quotidienne	Quote-part mensuelle
Séjour de longue durée :		
Chambre de base	50,76 \$	1 543,95 \$
Chambre à deux lits	58,76 \$	1 787,29 \$
Chambre privée	68,76 \$	2 091,45 \$
Séjour de courte durée :	33,02 \$	1 004,36 \$

L'allocation de menues dépenses passera de 119 \$ à 122 \$ par mois (à compter du 1^{er} novembre 2007).

Si votre revenu net annuel est inférieur à 19 555 \$, vous pourriez être admissible à une réduction de votre tarif. Pour demander une réduction ou continuer d'être admissible à une réduction, veuillez remplir une formule « Demande de réduction du tarif d'hébergement en établissement de soins de longue durée » au plus tard le 31 juillet 2007.

Pour obtenir un complément d'information sur les quotes-parts ou demander une réduction de votre tarif, veuillez vous adresser à l'administrateur de votre foyer. Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec :

Irv Kirstein
Agent d'information, Direction du soutien stratégique
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
Tél. : 416 327-7366